Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles et Technologiques

AFPCNT

Mieux comprendre, mieux prévenir

skarabée

Soutenu par

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Liberté Égalité Fraternité

DYNAMIQUE INTERNATIONALE DE LA RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHE

La gestion des risques de catastrophes naturelles de l'international au national

Une prise en charge onusienne à mettre en perspective avec la politique nationale et les enjeux du changement climatique.

Avec 193 états membres, l'Organisation des Nations Unis met en œuvre une diplomatie active conforme à l'idéal de sa charte.

Ses différents organes et institutions spécialisées s'emploient ainsi à orienter les activités économiques et sociales dans le triple objectif de maintenir la paix, protéger les droits de l'homme et sauvegarder l'environnement.

Ils s'attachent notamment à définir des normes garantes de la préservation des droits fondamentaux et porteuses de meilleures conditions de vie.

Le système ONU
Un ensemble d'organisations spécialisées et de moyens dédiés à la prévention des risques et au développement

Dès les années 1980, les risques de catastrophes, puis le changement climatique ont été reconnus comme une problématique globale par les Nations-Unies.

Cette dynamique a permis de développer une vision mondiale de la gestion des risques et de la prévention des catastrophes et d'en structurer à la fois les différents niveaux d'interventions et leurs domaines de compétences : organismes de recherche et de formation, opérateurs porteurs de programmes, institutions spécialisées (OMM, OMS…) et institutions financières.

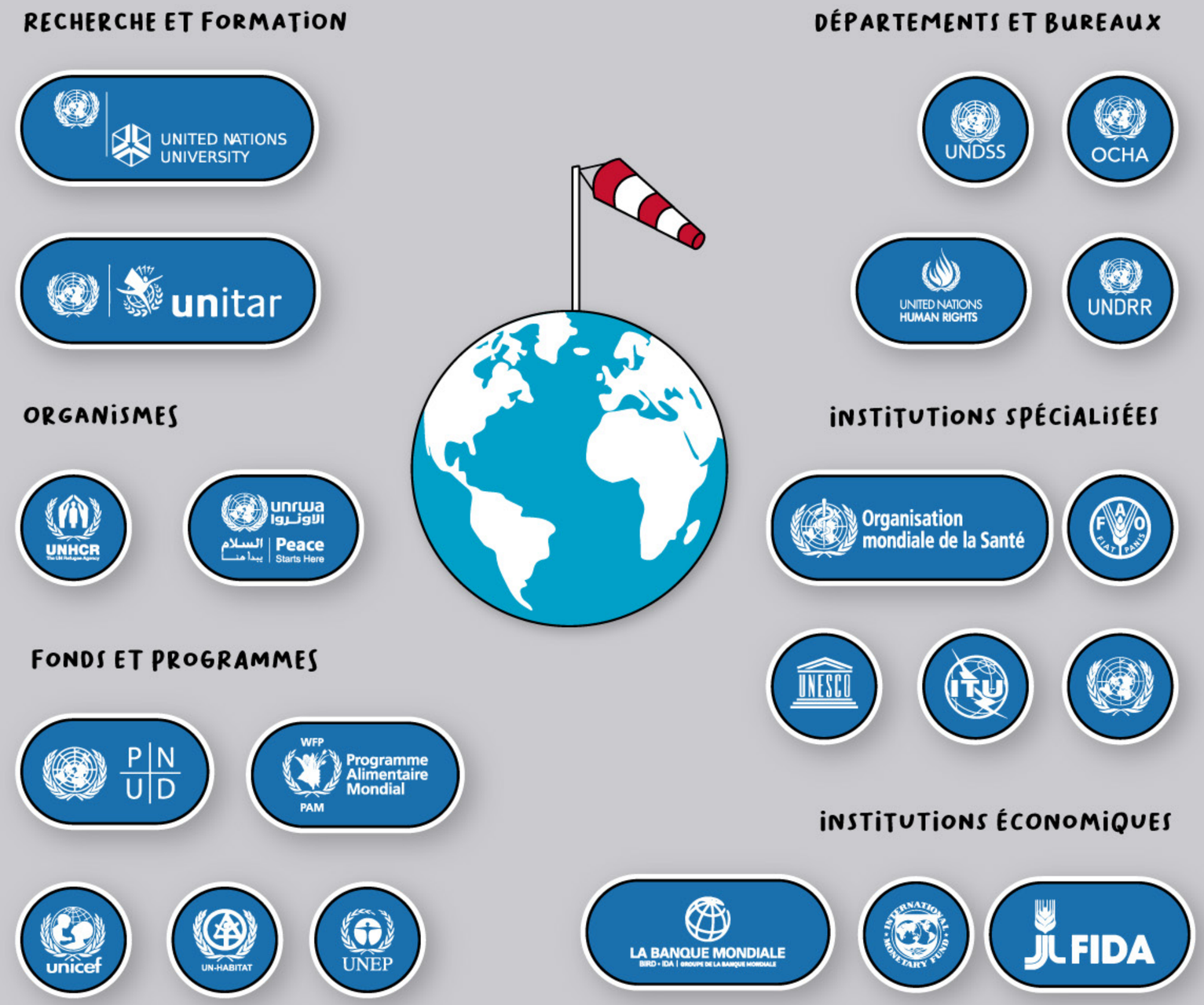

UNDRR
Le Bureau des Nations Unies pour la Réduction des Risques de Catastrophes

Au croisement du développement, de l'action humanitaire et de la protection de l'environnement, la gestion des risques impose une approche systémique qui a été confiée à l'UNDRR.

L'UNDRR supervise la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030, en soutenant les pays dans sa mise en œuvre, en surveillant et en partageant ce qui fonctionne dans la réduction des risques existants et en empêchant l'émergence de nouveaux risques.
(https://www.undrr.org/about-undrr)

L'UNDRR s'investit aussi dans la conception, la négociation des accords internationaux et l'animation de leur mise en place, et apporte son soutien technique aux Etats les moins avancés.

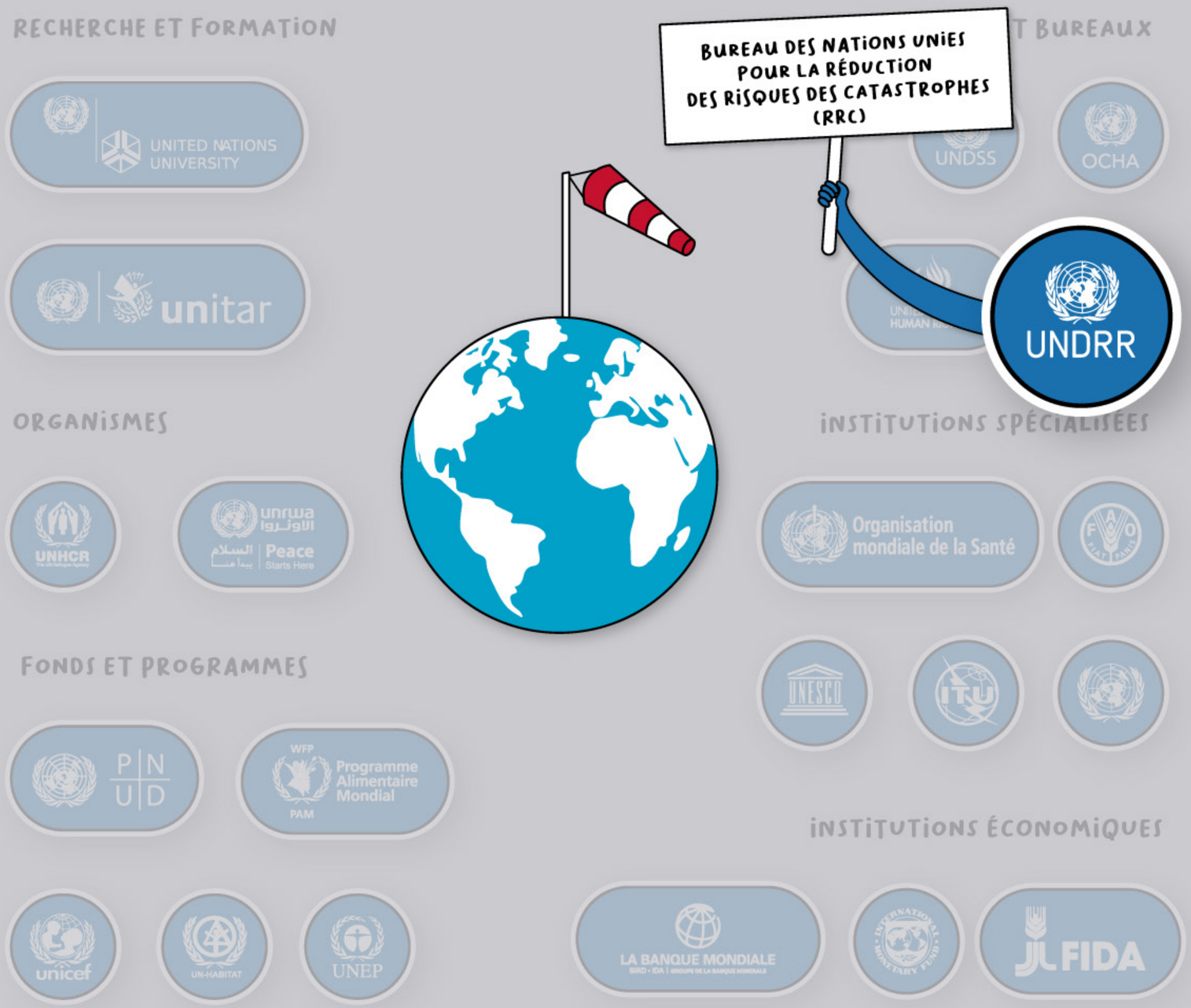

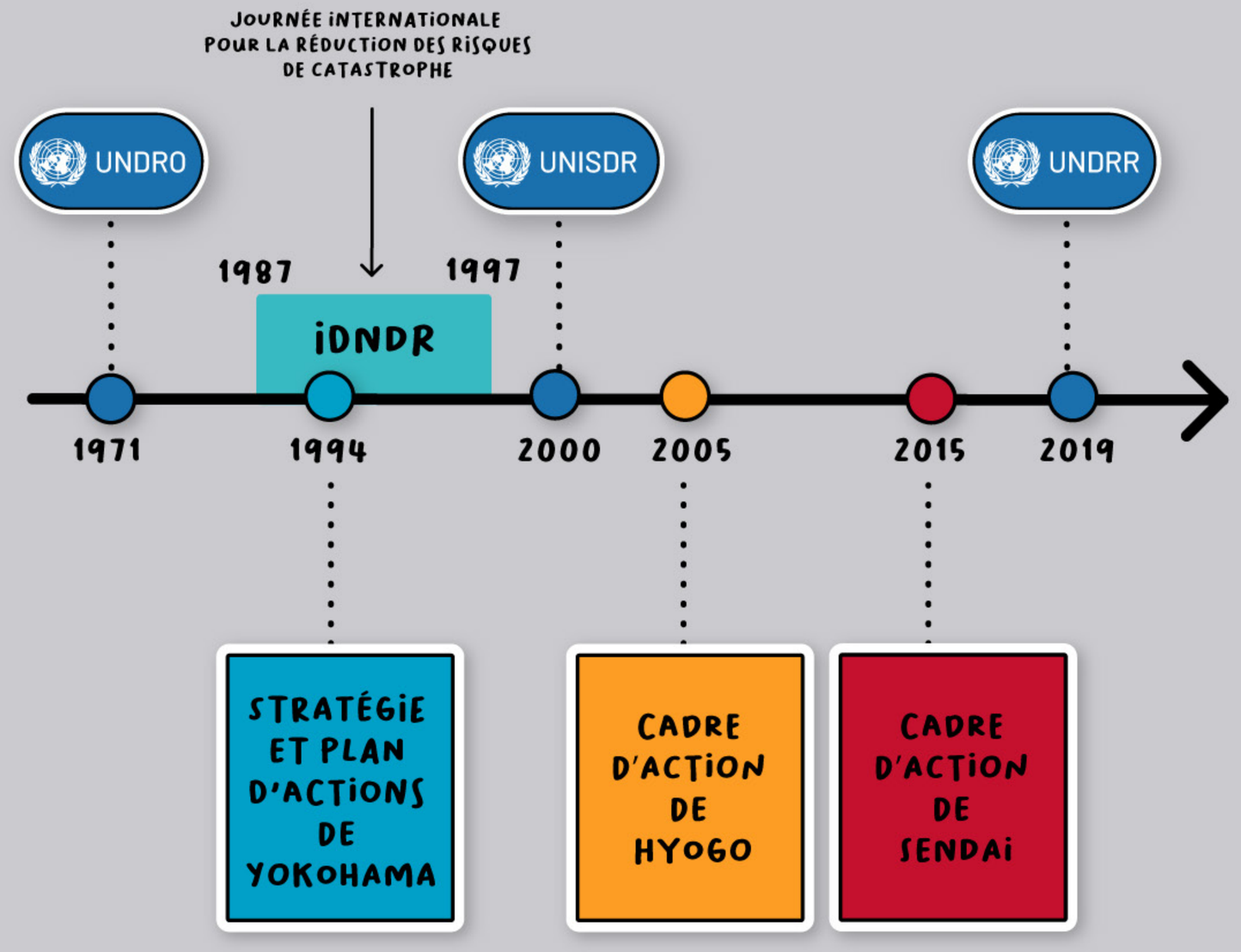

Un peu d'histoire

La mise en place des mécanismes et des outils de gestion des risques de catastrophes naturelles s'est appuyée à la fois sur les évolutions scientifiques et techniques et sur un renforcement conceptuel et statistique des phénomènes.

Le 14 décembre 1971 a été adoptée la résolution permettant la création de l'UNDRO (United Nation Disaster Relief Organization) affirmant la nécessité d'apporter une réponse rapide et efficace aux gouvernements lors d'une catastrophe.

Le 11 décembre 1987 a été inaugurée la décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles (DNDR). L'objectif était alors de réduire, grâce à des actions internationales concertées, les pertes en vies humaines, les dommages matériels et les perturbations économiques causés par des catastrophes.

En 1994, à mi-parcours de la DNDR, est lancée la Stratégie de Yokohama « pour un monde plus sûr ».
Elle met en œuvre le premier plan d'orientation de la politique de prévention des catastrophes, avec une orientation sociale et communautaire. Toutefois aucune action spécifique n'est mentionnée.

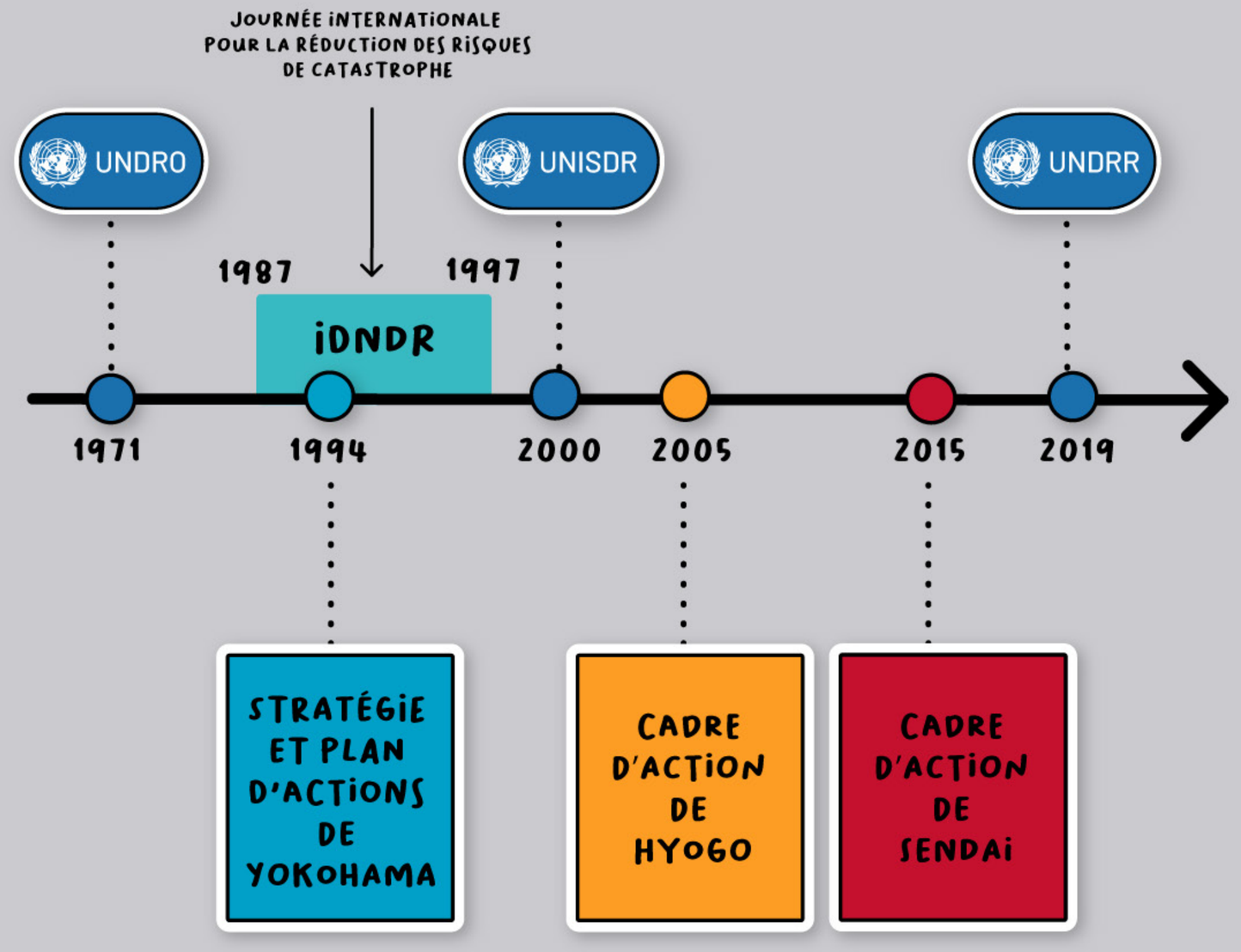

En 2000, dans le prolongement de la DNDR, est lancée la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, avec un engagement public accru en lien avec les politiques de développement durable.

En 2002 est adopté le plan de mise en œuvre de Johannesburg avec « une approche intégrée, multirisques et inclusive pour faire face à la vulnérabilité, à l'évaluation des risques et à la gestion des catastrophes… ».

En 2005, le cadre d'action décennal de Hyogo (Kobé, horizon 2015) prévoit de « Renforcer la résilience des nations et communautés face aux catastrophes naturelles ».

Il comporte une vision extensive de l'impact potentiel des catastrophes considérées dès lors comme des menaces exogènes contre la sécurité nationale et prône une approche globale de la protection des territoires et de leur développement.

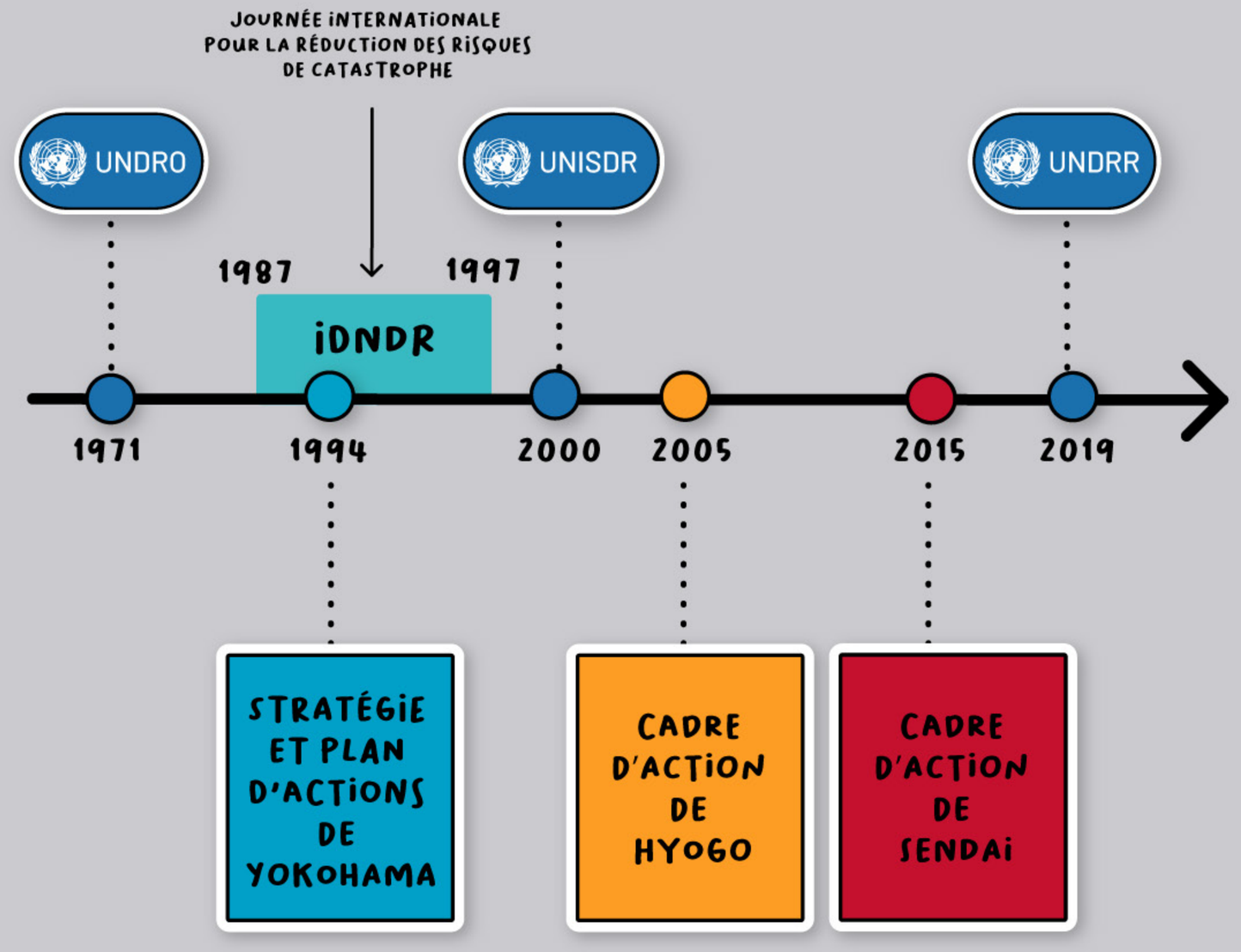

En 2015, le cadre d'Action de Sendaï prend la suite avec un horizon 2030 et acte le changement conceptuel de la catastrophe. Le risque endogène est également pris en compte à la recherche d'une perspective résolue de développement durable.

L'AFPCNT, de ses fondateurs à ses animateurs actuels, a participé activement au mouvement depuis le moment de l'IDNDR, dont Paul Henri BOURRELIER et Guy DENEUFBOURG, fondateurs de l'AFPCNT avec Bernadette de VANSSAY, ont été les animateurs pour le gouvernement français.

Atténuer l'impact des catastrophes par des réflexions en amont sur l'environnement et les politiques de développement.

La prise en charge des catastrophes naturelles par les Nations Unies combine aujourd'hui les réflexions issues du Rapport Brundtland («Notre avenir à tous», 1987) centrées sur la pérennité du développement et celles élaborées lors du «Sommet de la Terre» (Rio, 1992) appelant au volontarisme des Etats.

Les catastrophes ne sont plus considérées comme des phénomènes exclusivement naturels mais également comme résultant de la perte de cohérence de certains processus économiques et sociaux.

L'analyse dépasse donc la seule prise en charge de l'aléa (considéré exclusivement comme source du danger) pour documenter les conditions sociales, politiques et économiques qui rendent une société vulnérable.

Ces travaux successifs ont débouché en 2015 sur une conception intégrée des objectifs de RRC (cadre de Sendaï), d'adaptation au changement climatique (accord de Paris) et des objectifs de développement durable (adoption des ODD universels).

Outils et mécanismes de la gestion des risques de catastrophes

Pour assurer son rôle d'animation, d'appui et de diffusion des savoirs et des savoir-faire, l'UNDRR a mis en place une série de mécanismes et d'actions : le cadre de Sendai, les rapports d'évaluation (GAR), les plateformes (nationale, régionale et mondiale), la journée du 13 octobre, des réseaux d'acteurs (le Stakeholder Engagement Mechanism (SEM) et ARISE (réseau participatif impliquant les acteurs privés), les programmes d'actions (MCR 2030 – Making Cities Resilient), les centres de ressources régionaux (European Forum for Disaster Risk Reduction - EFDRR) et enfin la plateforme mondiale de partage des connaissances : « Prevention web ».
Il s'agit ainsi d'atteindre les objectifs d'une meilleure prise en charge de la gestion des risques de catastrophes.

Le Cadre de Sendai

A partir de cette évolution, Le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 a été adopté par 187 gouvernements lors de la troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe, qui s'est tenue à Sendai (Japon), du 14 au 18 mars 2015.

Comme pour la conférence de Kobe (Hyogo, 2005), il s'agit d'un accord volontaire et non contraignant d'une durée de 15 ans, qui reconnaît que l'État a le rôle principal à jouer pour réduire les risques de catastrophe.

Toutefois, cette responsabilité doit être partagée avec d'autres parties prenantes, y compris les collectivités locales et le secteur privé. Tous les acteurs sont invités à interagir notamment dans les mécanismes de gouvernance concertée (référence à la convention de Arrhus, Danemark, 1998, relative à l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement).

Pour permettre aux parties de se conformer à ce niveau d'exigence élargi, la durée du cadre d'action de Sendaï a été portée à 15 ans, contre 10 pour les cadres d'actions qui l'ont précédé.

Le Cadre de Sendai s'organise au travers de **quatre priorités** qui englobent **sept objectifs** mondiaux dont les progrès peuvent être mesurés par un ensemble de **38 indicateurs**.

Ces indicateurs sont en cohérence avec l'Accord de Paris sur le changement climatique en vue de la réalisation des objectifs de développement durable.

Les quatre priorités sont les suivantes :

- **Priorité n°1: Comprendre les risques de catastrophe.**

- **Priorité n°2: Renforcer la gouvernance des risques de catastrophe pour mieux les gérer.**

- **Priorité n°3: Investir dans la réduction des risques de catastrophe pour renforcer la résilience.**

- **Priorité n°4: Améliorer la préparation pour une intervention efficace et pour « Faire et reconstruire mieux ».**

1

2

CADRE D'ACTION DE SENDAI

4

3

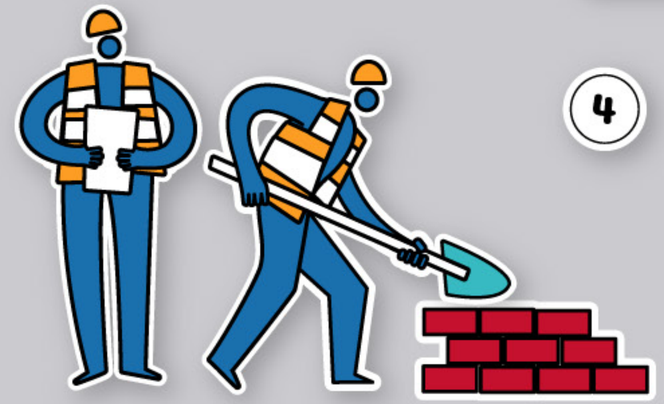

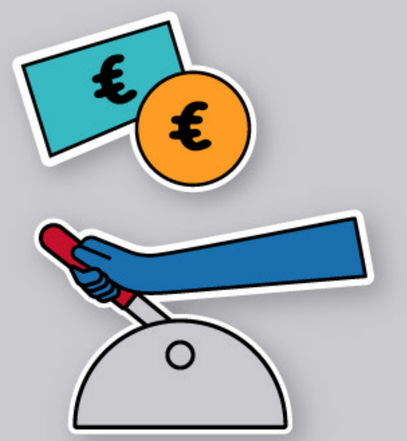

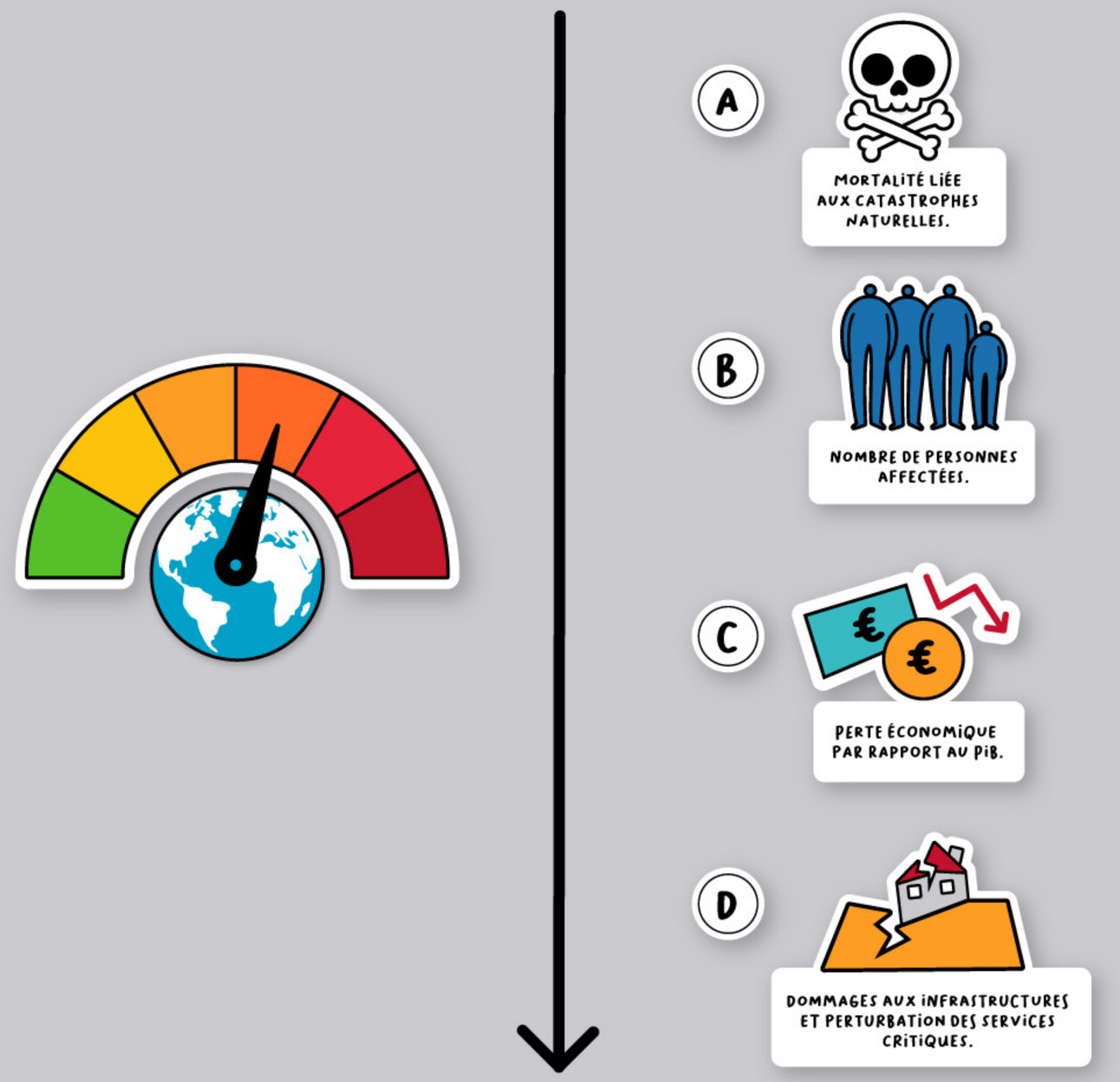

Les sept objectifs mondiaux sont les suivants :

A. Réduire nettement, au niveau mondial, d'ici à 2030, la mortalité due aux catastrophes, de sorte que le taux moyen de mortalité mondiale pour 100 000 habitants pendant la décennie 2020-2030 soit inférieur au taux enregistré pendant la période 2005-2015 ;

B. Réduire nettement, d'ici à 2030, le nombre de personnes touchées par des catastrophes, partout dans le monde, de sorte que le taux moyen mondial pour 100 000 habitants pendant la décennie 2020-2030 soit inférieur au taux enregistré pendant la période 2005-20159 ;

C. Réduire, d'ici à 2030, les pertes économiques directes dues aux catastrophes en proportion du produit intérieur brut (PIB) ;

D. Réduire nettement, d'ici à 2030, la perturbation des services de base et les dommages causés par les catastrophes aux infrastructures essentielles, y compris les établissements de santé ou d'enseignement, notamment en renforçant leur résilience ;

E. Augmenter nettement, d'ici à 2020, le nombre de pays dotés de stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe ;

F. Améliorer nettement, d'ici à 2030, la coopération internationale avec les pays en développement en leur fournissant un appui approprié et continu afin de compléter l'action qu'ils mènent à l'échelle nationale pour mettre en oeuvre le présent Cadre ;

G. Améliorer nettement, d'ici à 2030, l'accès des populations aux dispositifs d'alerte rapide multirisque et aux informations et évaluations relatives aux risques de catastrophe.

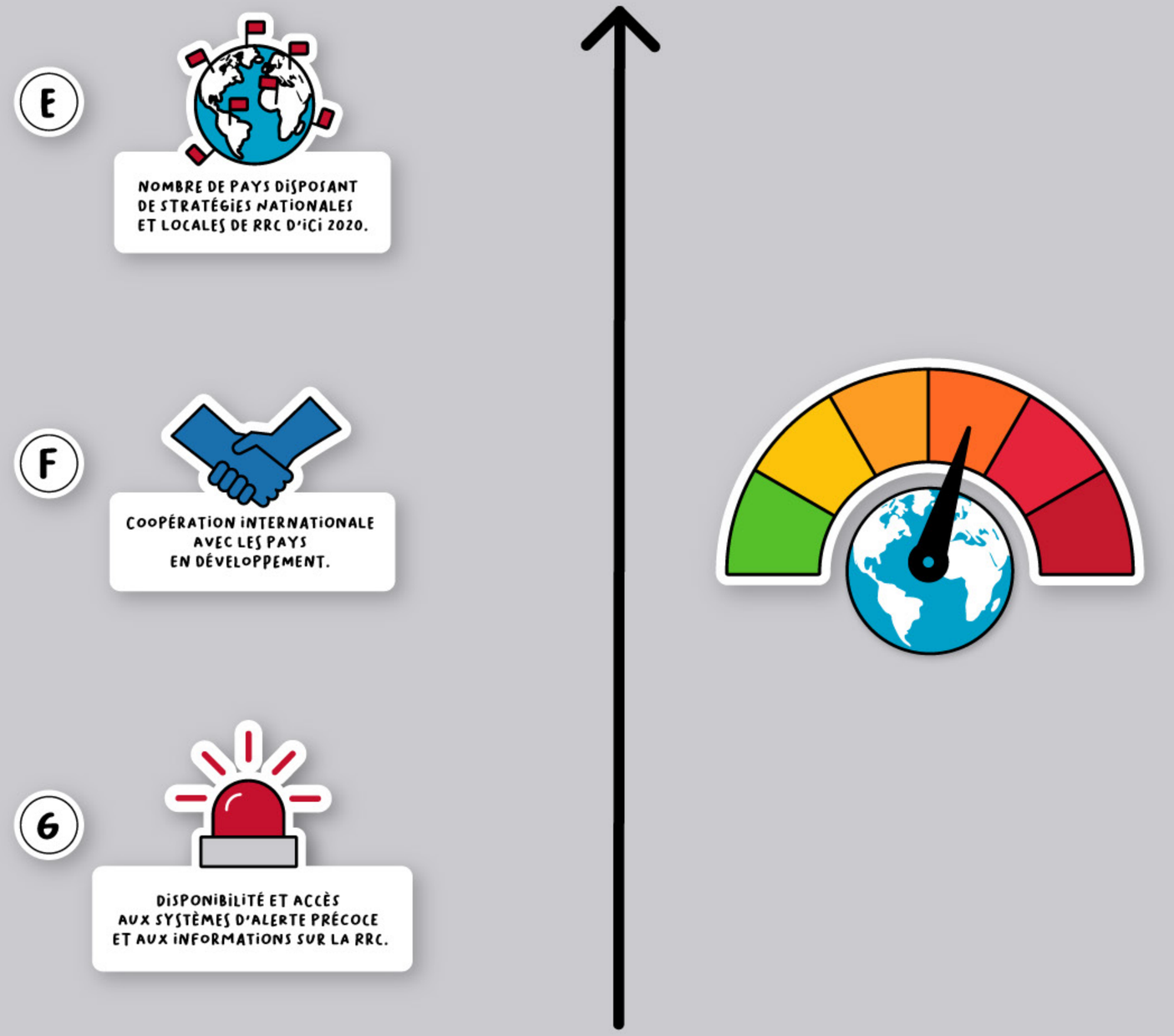

La Plate-forme mondiale

Elle constitue le principal forum mondial de conseils stratégiques, de coordination, de développement de partenariats et d'examen des progrès réalisés dans la mise en œuvre des instruments internationaux visant à réduire les risques de catastrophe, se référant notamment au Cadre de Sendai (2015- 2030).

Lancée en 2007, la Plate-forme mondiale se réunit tous les deux ans et se caractérise par un processus qui facilite le dialogue et les échanges entre toutes les parties prenantes, gouvernementales et non gouvernementales. En outre, les conclusions de la Plate-forme mondiale contribuent aux délibérations des organes et mécanismes de gouvernance des Nations Unies. C'est en particulier le cas de l'Assemblée générale érigée ainsi en forum politique de haut niveau sur le développement durable.

Les Plate-formes Régionales:

Elles permettent un regroupement régional des initiatives que peuvent prendre les plates formes nationales. Elles sont au nombre de 6 :

- Asie Pacifique
- Monde arabe
- Afrique
- Europe
- Amérique du Nord et Caraïbes
- Amérique du Sud.

Au niveau européen :

- European Forum for Disaster Risk Reduction (EFDRR) est la plateforme régionale;

- Disaster Risk Management Knowledge Centre (DRMKC), centre scientifique multi-disciplinaire qui dépend de la Commission Européenne, et qui fournit des données et des outils.»

Mise en œuvre du cadre de Sendai : Imbrication des échelles de la gouvernance:

Les plateformes nationales sont des relais essentiels :
• pour la compréhension des risques ;
• pour la connaissance des risques de catastrophe au sein de leur communauté ;
• pour le soutien au développement de stratégies et de plans locaux de RRC.

Le point focal national est l'interface entre les échanges qui s'effectuent au niveau international et les différents collèges nationaux qui participent à la plateforme nationale à laquelle ils sont rattachés.

En France, le point focal est représenté par la Direction Générale de la Prévention des Risques DGPR. Il peut s'appuyer sur l'AFPCNT, en tant que acteur majeur de la plateforme nationale française au sein du COPRNM.

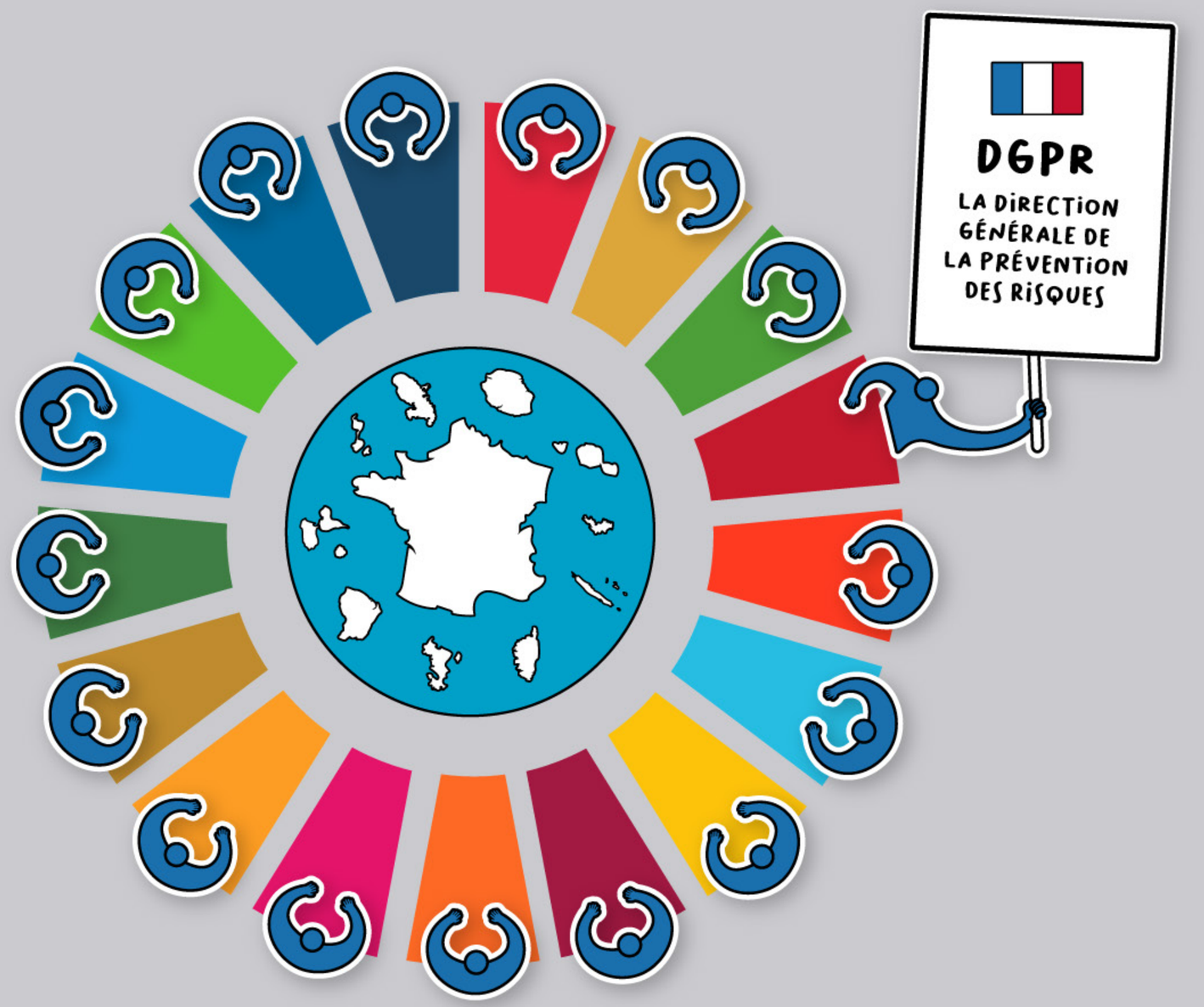

Le Rapport d'évaluation mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe.

« Notre monde en danger : Transformer la gouvernance pour un avenir résilient. »

Le « Global Assessment Report » (GAR/REG) est le rapport phare des Nations Unies sur les efforts déployés à l'échelle mondiale pour la réduction des risques de catastrophe (RRC). Le GAR/REG est publié tous les deux ans par le bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe (UNDRR).
Il est le produit des contributions des organisations nationales, des scientifiques et techniques, publique et privée engagées en faveur de la réduction des risques de catastrophe.

13 octobre : Journée internationale pour la réduction des risques de catastrophe

Cette journée de célébration a été lancée en 1989, après un appel de l'Assemblée générale des Nations Unies afin de promouvoir une culture mondiale de sensibilisation aux risques et de prévention des catastrophes.

Elle constitue un moment privilégié qui permet aux communautés du monde entier d'organiser des manifestations publiques destinées à une large sensibilisation à la problématique de réduction de l'exposition aux catastrophes et à la prise en compte des risques qui s'y rapportent.

En 2022, la Journée internationale s'est concentrée sur l'objectif G du Cadre de Sendai : « Accroître considérablement la disponibilité et l'accès aux systèmes d'alerte précoce multirisques et aux informations et évaluations sur les risques de catastrophe pour les populations d'ici 2030 ».

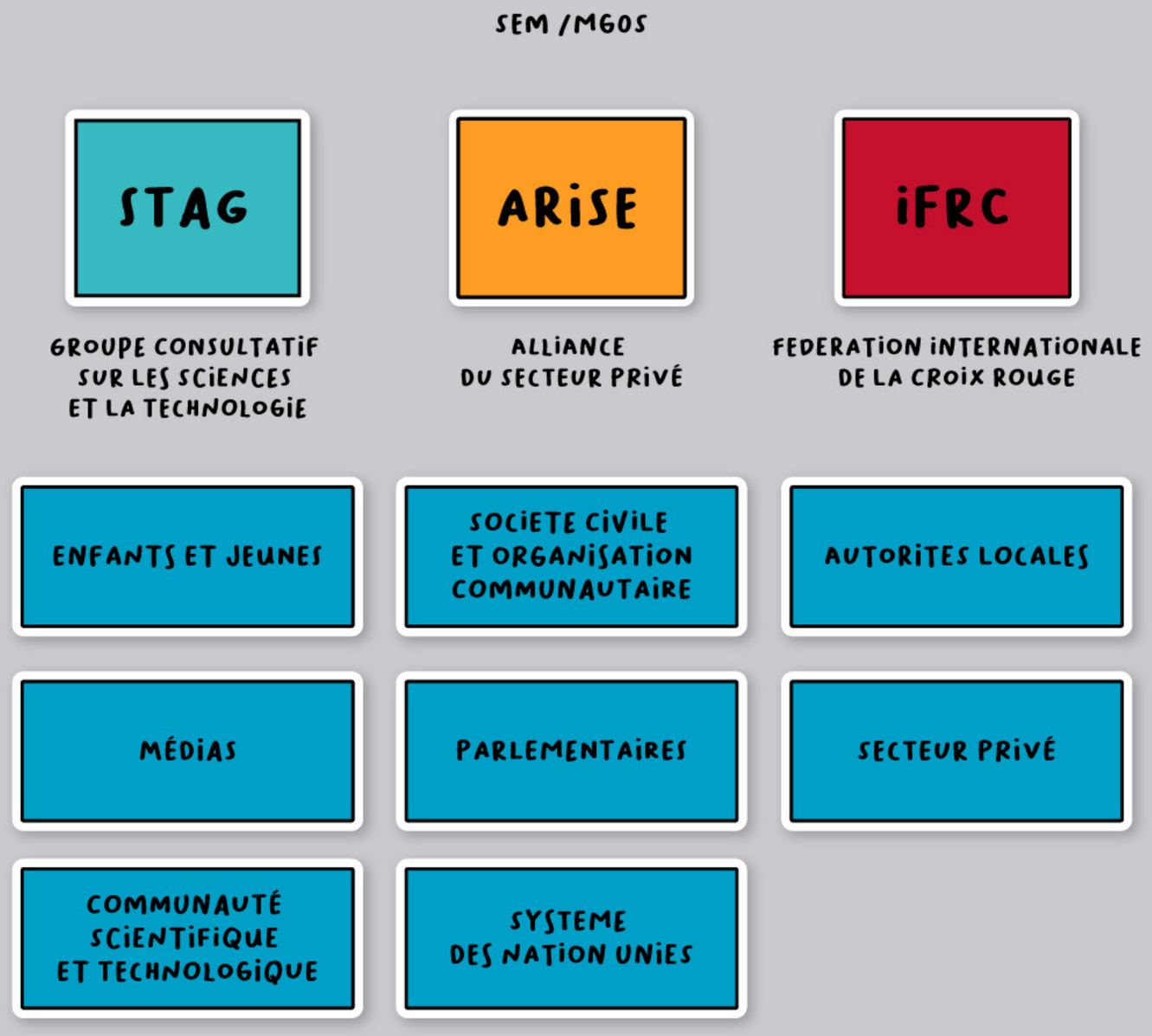

Mécanisme d'engagement des parties prenantes

Pour rendre opérationnelle l'approche «pansociétale» préconisée par le Cadre de Sendai à l'appui d'une réduction efficace des risques de catastrophe à tous les niveaux, le Mécanisme d'engagement des parties prenantes (SEM) a été mis en place en 2018. Cette structure offre un espace de représentation à toutes les parties prenantes « non étatiques ».

Principal interlocuteur entre l'UNDRR et les parties prenantes, le SEM travaille à la réduction des risques de catastrophe et au renforcement de la résilience.

Le SEM est régi par son Groupe consultatif, qui comprend des représentants auto-élus de tous les grands groupes des Nations Unies et d'autres parties prenantes (MGoS) : Alliance du secteur privé pour des sociétés résilientes aux catastrophes [ARISE], Science and Technology Advisory Group [STAG], Fédération internationale de la Croix-Rouge [FICR], et Médias.

Le SEM, avec l'UNDRR, stimule et soutient l'engagement de toute la société dans la mise en œuvre du Cadre de Sendai aux niveaux local, national, régional et mondial.

L’AFPCNT

L’Association française pour la protection contre les catastrophes naturelles et technologiques est un soutien opérationnel des acteurs de la société civile à la plateforme nationale et au point focal national.

la DGPR

Déploie une activité de sensibilisation et de promotion de la culture des risques en sus de ses autres missions régaliennes.

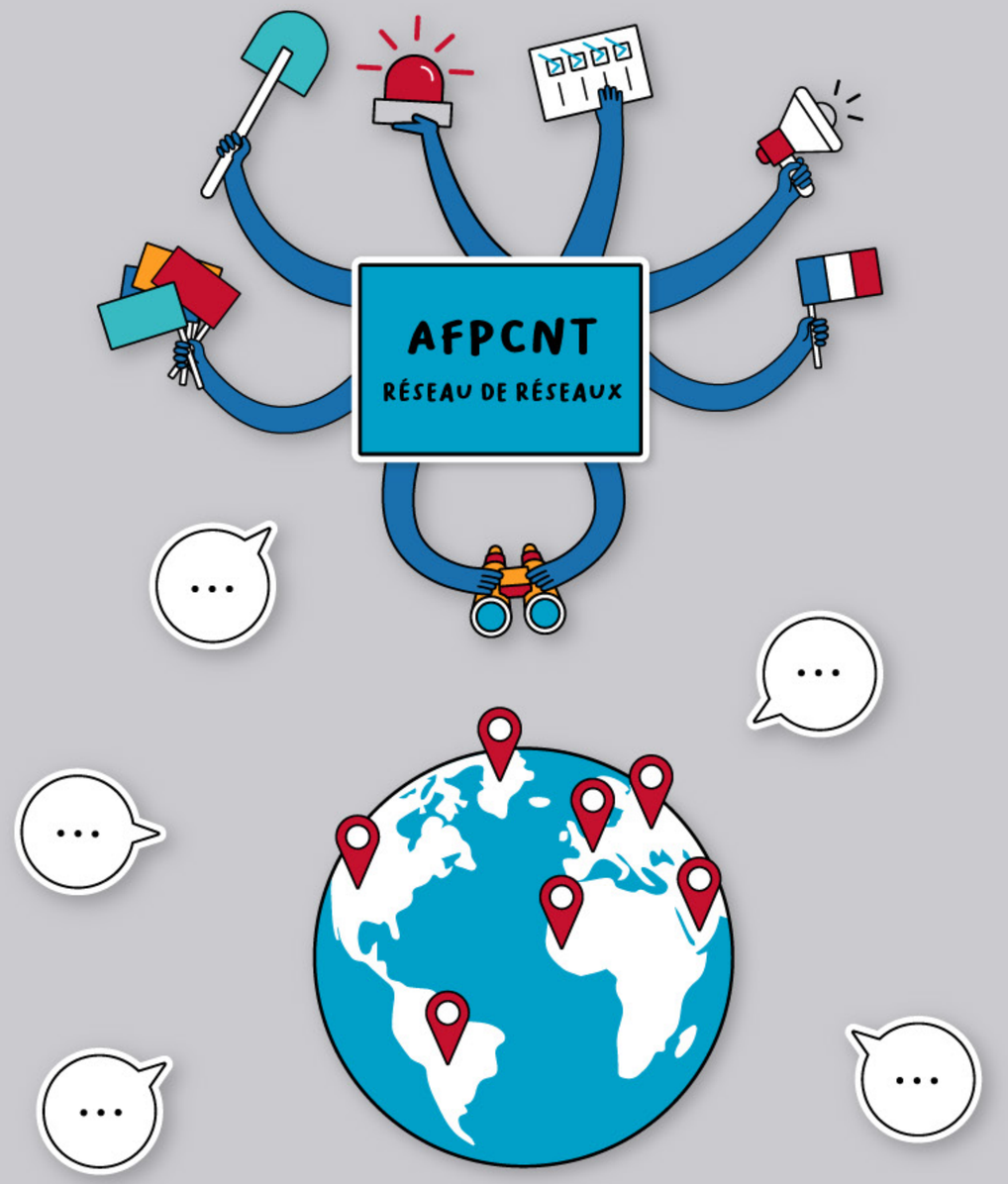

WWW.AFPCNT.ORG

Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles et Technologiques

AFPCNT

Mieux comprendre, mieux prévenir

skarabée

Soutenu par

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Liberté Égalité Fraternité

UNE PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION FRANÇAISE POUR LA PRÉVENTION DES CATASTROPHES NATURELLES ET TECHNOLOGIQUES (AFPCNT)

AVEC LE SOUTIEN DU MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

MERCI POUR LEUR CONTRIBUTION À :

- SARRA KASRI, ANNE-MARIE LEVRAUT, ROLAND NUSSBAUM , GHISLAINE VERRHIEST-LEBLANC ET CHRISTIAN DESPRES (AFPCNT)

RÉALISATION : ALICE ZAVARO

FÉVRIER 2023.